

MAIRIE DE BASSE RENTGEN

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal en date du 22/11/2010

Présents : M. : FEIPPEL - KAZMIERCZAK – MASSON – HAGEN - BREME - WEHR.
Mmes : OESTREICHER – HEMMER

Absent avec excuse : INGHINGOLO (procuration à Mme WINTERRATH) – M. DELION.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :

➤ **accepte**, à l'unanimité, le devis présenté par la Société ELRES Réseaux s'élevant à 1.500 € H.T. relatif à la pose et dépose d'illuminations de Noël dans la Commune.

➤ **accepte**, à l'unanimité le devis présenté par les Ateliers Jean Salmon – Vitrail d'Art – s'élevant à 23.191 € H.T. relatif à la fourniture, pose et masticage des grilles de protection des vitraux de l'église

- Sollicite le concours de la Région et du Département pour la réalisation de ces travaux
- Fixe le plan de financement de la façon suivante :

Coût des travaux :	23.191,00 € H.T.
Subvention Département 20%	4.638,00 €
Subvention Conseil Régional 20%	4.638,00 €
Autofinancement	13.915,00 €

➤ **accepte**, à l'unanimité, de prendre en charge 3.000 € pour les travaux de protection des vitraux de l'église.

➤ **accepte**, à l'unanimité, le devis présenté par la Société MEFRAN Collectivités s'élevant à 3.675,25 € H.T. relatif à l'achat de tables et de chaises pour la Salle Saint Joseph.

➤ **accepte**, à l'unanimité, le devis présenté par la Société OLNICO Diff de Hayange s'élevant à 4.418,50 € H.T. relatif à la fourniture et à la pose d'une cuisine intégrée dans le logement communal.

➤ **accepte**, à l'unanimité, le devis présenté par la Menuiserie Ebénisterie VINCKEL s'élevant à 150,00 € TTC relatif au rajout d'un ensemble serrure ainsi qu'une gache électrique sur la porte d'entrée du logement communal.

➤ **fixe**, à l'unanimité, le loyer du logement communal à 850,00 € par mois (dont 25 € de charges) à compter du 01/01/2011. Le loyer sera indexé sur l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

➤ **décide**, à l'unanimité de faire exécuter l'ordonnance rendue par la Cour d'Appel de Nancy dans l'affaire Commune/Fendt concernant le chauffage de l'église.

➤ **émet**, l'unanimité, un avis défavorable à la demande présentée par Monsieur Pierre ADANS-DESTER sollicitant la Commune pour un réaménagement devant sa propriété suite à des travaux réalisés par la Commune en 1995 dans le cadre de l'aménagement de la Rue des Alouettes et de l'Impasse du Vieux Pont.

Monsieur Laurent WEHR, conseiller municipal et propriétaire en indivision de la propriété en question a souhaité quitter la salle au moment de la discussion et de la délibération

➤ **accepte**, à l'unanimité, de verser une subvention d'un montant de 150 € à l'Association Départementale des Restaurants et Relais du Cœur de Moselle-Ouest au titre de l'année 2011.

➤ **donne**, à l'unanimité, son accord de principe pour la mise en place d'une borne incendie Rue Saint Jean suite à la demande de Monsieur LEONARD Christophe désirant créer un nouveau bâtiment agricole.

- Autorise Madame le Maire à faire réaliser une étude de faisabilité ainsi qu'un chiffrage des travaux liés à cette installation.

➤ **accepte**, à la majorité, le devis présenté par la Société CJ Paysage relatif au déneigement et salage des routes de la commune pour un tarif horaire de 50 € H.T.

Divers

Suite au courrier de Madame CHARPENTIER sollicitant l'installation de panneaux indiquant la direction du château de Preisch, le Conseil demande de vérifier avec les propriétaires du château les possibilités de subventionnement au niveau du Conseil Général.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse Rentgen, pour être affiché le 30/11/2010 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse Rentgen, le 29/11/2010

Le Maire

Viviane WINTERRATH